

Saint-Placide, le 18 mars 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 18 mars 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire, Daniel Laviolette.

Sont aussi présents :

Mmes les Conseillères : Danielle Bellange
Marie-Ève D'Amour
Ghislaine Tessier

MM. les Conseillers : Nicolas Bouveret
Pierre Laperle

et Mme la Directrice générale et greffière-trésorière, Lise Lavigne;

M. Denis Lavigne a motivé son absence.

1.1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le Maire souhaite la bienvenue aux quatre personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2.1 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, et résolu ce qui suit :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1. Séance ordinaire du 18 février 2025

5. CORRESPONDANCE ET POINTS D'INFORMATION

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(Mme Ghislaine Tessier et M. Nicolas Bouveret)

6.1. Présentation des comptes à payer

6.2. Renouvellement du contrat de service et autorisation de paiement de factures – EBL inc.

6.3. Autorisation pour formation « Les procès-verbaux, les règlements et les avis publics : conseils pratiques pour une rédaction conforme et efficace » – ADMQ

7. TRANSPORTS

(M. Nicolas Bouveret et M. Pierre Laperle)

7.1. Mandat à Équipe Laurence – Support administratif et technique en subvention – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 et demandes ponctuelles

RÉSOLUTION
65-03-2025

- 7.2. Autorisation de mandat préparation plans et devis – ajout 400 mètres rue Maude – Équipe Laurence, ingénierie civile
- 7.3. Autorisation pour ouverture d'un poste étudiant – journalier pour le Service des travaux publics – saison estivale 2025
- 7.4. Modification de classe et d'échelon – employé n° 04-0149
- 7.5. Autorisation lancement d'appel d'offres – Réfection du ponceau du chemin de la Pointe-aux-Anglais

8. HYGIÈNE DU MILIEU

(M. Denis Lavigne et Mme Danielle Bellange)

- 8.1. Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
- 8.2. Dépôt du rapport annuel – Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

(Mme Marie-Ève D'Amour et Mme Ghislaine Tessier)

10. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

(Mme Danielle Bellange et Mme Marie-Ève D'Amour)

- 10.1. Autorisation de paiement – renouvellement Les Arts et la Ville – année 2025
- 10.2. Autorisation de paiement – renouvellement Réseau Biblio des Laurentides – année 2025
- 10.3. Autorisation pour ouverture d'un poste étudiant – préposé d'établissement des loisirs – saison estivale 2025
- 10.4. Autorisation de dépôt de projet – Fonds de développement des territoires (FDT) volet « Soutien aux projets structurants » – Unification des espaces riverains
- 10.5. Autorisation de dépôt de projet – volet 2 – Fonds régions et ruralité (FRR) « Soutien aux projets locaux » – rénovations projet 55, rue Sauvé
- 10.6. Autorisation d'achats – Brunch de reconnaissance des bénévoles – Le 27 avril 2025
- 10.7. Octroi de mandat pour l'achat et l'installation de bornes de recharge électrique
- 10.8. Autorisation de paiement et mandat – extras ajoutés site Web – AMME Design
- 10.9. Autorisation – entretien aménagements paysagers

11. COMMUNAUTAIRES

(Mme Ghislaine Tessier et Mme Marie-Ève D'Amour)

12. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

(M. Pierre Laperle et M. Denis Lavigne)

- 12.1. Autorisation pour l'acquisition de 2 détecteurs 4 gaz avec station de mise à l'essai – Boivin et Gauvin inc. – 1200o
- 12.2. Autorisation pour achat d'une licence pour un logiciel de gestion du Service sécurité incendie – Les entreprises informatiques Bradley Mills

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

3. – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée par les personnes présentes à la séance.

RÉSOLUTION
66-03-2025

4.1 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Ève D'Amour, appuyée par Mme Danielle Bellange, et résolu ce qui suit :

D'ADOPTER tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

DÉPÔT DE
DOCUMENTS

5 – CORRESPONDANCE ET POINTS D'INFORMATION

La Directrice générale et greffière-trésorière fait part au Conseil de la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

RÉSOLUTION
67-03-2025

6.1 – PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyée par Mme Danielle Bellange, et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide, en date du 18 mars 2025 pour un montant de 349 188,90 \$:

Registre des chèques (n ^{os} 15145 à 15197)	189 123,75 \$
Registre des prélèvements (n ^{os} 6182 à 6226)	96 706,08 \$
Liste des dépôts directs :	<u>63 359,07 \$</u>

MONTANT TOTAL : **349 188,90 \$**

QUE les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du Règlement numéro 2022-06.

QUE les dépenses autorisées par la Directrice générale et greffière-trésorière ainsi que par les fonctionnaires autorisés dans le cadre du Règlement numéro 2022-06 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant des articles 5.15 et 9.3 dudit Règlement.

QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs représentants soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

6.2 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES – EBL INC.

CONSIDÉRANT la facture n° 226463 de EBL inc. pour le renouvellement du contrat de service, avec un bloc de 100 000 copies (compteur au début à 248 990) d'un montant de 6 780 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture n° 226463 de EBL inc. pour la facture n° 226462 de EBL inc. de 339 \$ plus les taxes applicables, pour un bloc de 30 000 copies (compteur au début à 107 485 990) et pour des composantes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Ghislaine Tessier, appuyée par M. Nicolas Bouveret, il est résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement concernant le renouvellement du contrat de service (facture n° 226463) et le bloc de 30 000 copies et des composantes (facture n° 226462) totalisant 7 119 \$ plus les taxes applicables;

QUE le Maire ou la Directrice générale et greffière-trésorière, ou leurs représentants, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis au renouvellement de l'entente;

QUE cette dépense soit affectée aux postes budgétaires : 02 13000 414, 02 70150 414, 02 61000 414 et 02 32000 414.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

6.3 – AUTORISATION POUR FORMATION « LES PROCÈS-VERBAUX, LES RÈGLEMENTS ET LES AVIS PUBLICS : CONSEILS PRATIQUES POUR UNE RÉDACTION CONFORME ET EFFICACE » – ADMQ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a toujours été favorable à la formation de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre le 22 mai prochain, un webinaire intitulé : « Les procès-verbaux, les règlements et les avis publics : conseils pratiques pour une rédaction conforme et efficace » au coût de 215 \$ pour les membres et de 340 \$ pour les non-membres, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ainsi que l'adjointe administrative multiservice ont démontré leur intérêt pour cette formation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition Mme Ghislaine Tessier, appuyée par Mme Danielle Bellange, il est résolu :

QUE le Conseil autorise la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à s'inscrire à ce webinaire et le paiement de la somme de 215 \$ plus les taxes applicables;

QUE le Conseil autorise également l'adjointe administrative multiservice à s'inscrire à ce webinaire et le et le paiement de la somme de 340 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 16000 454.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
70-03-2025

7.1 – MANDAT À ÉQUIPE LAURENCE – SUPPORT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE EN SUBVENTION – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028 ET DEMANDES PONCTUELLES

CONSIDÉRANT l'offre de services d'Équipe Laurence n° OS-11806 concernant un support administratif et technique en subvention pour l'année 2025, avec un budget annuel proposé de 3 125 \$, soit 25 heures au tarif horaire de 125 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE principalement, le mandat inclut la préparation, les argumentaires et la réclamation de nos programmations de la TECQ jusqu'à l'achèvement de l'édition 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services couvrira également les demandes ponctuelles en subvention en assurant la recherche de financement et la concordance de nos priorités avec les conditions et critères d'admissibilité des aides financières disponibles;

CONSIDÉRANT QUE parallèlement, l'offre de services nous fera bénéficier de ses connaissances avec des verbalisés des programmes d'intérêts et des rappels sur les dates d'importance pour faciliter la prise de décision et la gestion de nos subventions;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Nicolas Bouveret, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, il est résolu :

QUE le Conseil municipal mandate la firme Équipe Laurence et accepte l'offre de services du montant de 3 125 \$ plus les taxes applicables;

QUE M. Vincent Mainville, le responsable des travaux publics, ou son représentant s'il y a lieu, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire O2 32000 411.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
71-03-2025

7.2 – AUTORISATION DE MANDAT PRÉPARATION PLANS ET DEVIS – AJOUT 400 MÈTRES RUE MAUDE – ÉQUIPE LAURENCE, INGÉNIERIE CIVILE

CONSIDÉRANT la résolution n° 239-10-2024 aux termes de laquelle le Conseil adjugeait un contrat pour la préparation des plans et devis pour le projet de pavage de diverses rues, à Équipe Laurence, ingénierie civile, pour le prix de 24 000 \$ plus les taxes applicables, incluant la surveillance partielle du chantier;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable des travaux publics, M. Vincent Mainville, qu'il y aurait lieu de refaire la rue Maude dans son entièreté, soit ajouter 400 mètres à la demande initiale, et totalisant 650 mètres, avec la surveillance partielle du chantier;

CONSIDÉRANT l'offre de services n° OS-11645 d'Équipe Laurence, ingénierie civile, de 5 400 \$ pour effectuer les plans et devis pour l'ajout susmentionné, incluant la surveillance partielle du chantier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Nicolas Bouveret, appuyée par M. Pierre Laperle, il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise l'ajout de 400 mètres à la demande initiale et totalisant 650 mètres, avec la surveillance, et accepte l'offre de services d'Équipe Laurence, ingénierie civile, d'une somme de 5 400 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 23 05001 021.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
72-03-2025

7.3 – AUTORISATION POUR OUVERTURE D'UN POSTE ÉTUDIANT – JOURNALIER POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – SAISON ESTIVALE 2025

CONSIDÉRANT la résolution n° 298-12-2024 aux termes de laquelle le Conseil autorisait le responsable des travaux publics à préparer une demande de subvention pour l'embauche d'un étudiant pour un poste de journalier au Service des travaux publics, et ce, dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada 2025;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu d'ouvrir le poste d'étudiant journalier pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ce poste est essentiel pour assurer le maintien du service adéquat durant la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste permettra de recruter une personne qualifiée pour occuper cette fonction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nicolas Bouveret, appuyé par Mme Danielle Bellange, et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le responsable du Service des travaux publics à procéder à un appel de candidatures pour pourvoir au poste d'étudiant journalier pour le Service des travaux publics.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
73-03-2025

7.4 – MODIFICATION DE CLASSE ET D'ÉCHELON – EMPLOYÉ N° 04-0149

CONSIDÉRANT QUE l'employé n° 04-0149 occupe un poste de journalier de classe 3 au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur souhaite modifier la classe de l'employé n° 04-0149 de la classe 3 à la classe 6, échelon 3;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Nicolas Bouveret, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, il est résolu :

QUE le Conseil municipal approuve la modification du poste de l'employé n° 04-0149, le transférant de la classe 3 à la classe 6, échelon 3 (journalier spécialisé et opérateur), rétroactivement au 25 juillet 2024;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu au budget.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
74-03-2025

7.5 – AUTORISATION LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES – RÉFECTION DU PONCEAU DU CHEMIN DE LA POINTE-AUX-ANGLAIS

CONSIDÉRANT la résolution n° 95-04-2024 aux termes de laquelle le Conseil mandait la firme Équipe Laurence ingénierie civile pour la préparation de plans et devis supplémentaires en vue d'une demande de certificat d'autorisation (CA) afin de remplacer un ponceau sur le chemin de la Pointe-aux-Anglais;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de lancer un appel d'offres en vue de la réfection du ponceau du chemin de la Pointe-aux-Anglais;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Nicolas Bouveret, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, il est résolu :

QUE le Conseil autorise le lancement de l'appel d'offres pour la réfection du chemin de la Pointe-aux-Anglais;

QUE le responsable des travaux publics soit le gestionnaire de ce dossier et qu'il soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
75-03-2025

8.1 – DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT le dépôt au Conseil par la Directrice générale et greffière-trésorière du bilan annuel sur la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, préparé par M. Vincent Mainville, responsable des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Danielle Bellange, appuyée par Mme Marie-Ève D'Amour, il est résolu :

QUE le Conseil prend acte du dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, préparé par M. Vincent Mainville, responsable des travaux publics.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

8.2 – DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL – OUVRAGE MUNICIPAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (OMAEU) POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

La Directrice générale et greffière-trésorière dépose au Conseil le rapport annuel OMAEU pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, préparé par M. Vincent Mainville, responsable des travaux publics.

Le Conseil déclare en avoir pris acte.

RÉSOLUTION
76-03-2025

10.1 – AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUELEMENT LES ARTS ET LA VILLE – ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE le réseau Les Arts et la Ville est un organisme qui soutient le travail et les actions culturelles de la Municipalité et de ses organismes affiliés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se doter d'outils tels que : centre de ressources en ligne, guides pratiques de la collection formation, colloque annuel, etc., lesquels stimuleront son développement culturel;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Mme Danielle Bellange, appuyée par Mme Marie-Ève D'Amour, il est résolu :

DE RENOUELER l'adhésion pour l'année 2025 au réseau Les Arts et la Ville au coût de 180 \$ plus les taxes applicables s'il y a lieu;

D'AUTORISER le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière, ou leurs représentants s'il y a lieu, à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 701 94 494.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
77-03-2025

10.2 – AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUELEMENT RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES – ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre du Réseau Biblio et qu'il y aurait lieu de renouveler son abonnement;

CONSIDÉRANT QUE selon le décret, la tarification 2025 est de 5,10 \$ par personne selon la population qui est de 1 785, soit la somme de 9 103,50 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Mme Danielle Bellange, appuyée par Mme Marie-Ève D'Amour, il est résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement de cette facture au montant de 9 103,50 \$ plus les taxes applicables du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) des Laurentides, et ce, pour le renouvellement au Réseau Biblio, le tout tel que ci-dessus relaté;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 702 30 494.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
78-03-2025

10.3 – AUTORISATION POUR OUVERTURE D'UN POSTE ÉTUDIANT – PRÉPOSÉ D'ÉTABLISSEMENT DES LOISIRS – SAISON ESTIVALE 2025

CONSIDÉRANT la résolution n° 305-12-2024 aux termes de laquelle le Conseil autorisait la coordonnatrice du Service des loisirs à procéder à demander une demande de subvention pour un préposé d'établissement des loisirs, et ce, dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada 2025;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu d'ouvrir un poste étudiant pour un préposé d'établissement des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ce poste est essentiel pour assurer l'accueil des visiteurs, la perception des frais, l'entretien du site et la gestion du stationnement;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste permettra de recruter une personne qualifiée pour occuper cette fonction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyée par M. Pierre Laperle et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise la coordonnatrice du Service des loisirs à procéder à un appel de candidatures pour pourvoir poste étudiant pour un préposé d'établissement des loisirs.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
79-03-2025

10.4 – AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJET – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) VOLET « SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS » – UNIFICATION DES ESPACES RIVERAINS

CONSIDÉRANT QUE ce fonds vise à appuyer, en complémentarité à d'autres programmes gouvernementaux, tout effort de développement local et régional des MRC;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'entente conclue avec le gouvernement, la gestion de ce volet est assumée par la MRC, qui doit identifier ses propres priorités d'intervention et mettre en place des politiques de soutien;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaiterait harmoniser l'ensemble des travaux prévus aux espaces riverains;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet totaliserait 90 000 \$, et que la part de la Municipalité serait de 18 000 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyée par Mme Ghislaine Tessier et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise la chargée de projets Julie Pominville ou la Directrice générale Lise Lavigne, à déposer auprès de la MRC de Deux-Montagnes, dans le cadre du FDT, un projet visant à harmoniser l'ensemble des travaux prévus aux espaces riverains;

QUE cette dépense soit payée par le surplus accumulé ET par la subvention FDT volet « Soutien aux projets structurants » - unification des espaces riverains.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
80-03-2025

10.5 – AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJET – VOLET 2 – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) « SOUTIEN AUX PROJETS LOCAUX » – RÉNOVATIONS PROJET 55, RUE SAUVÉ

CONSIDÉRANT QUE ce fonds vise à appuyer, en complémentarité à d'autres programmes gouvernementaux, tout effort de développement local et régional des MRC;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'entente conclue avec le gouvernement, la gestion de ce volet est assumée par la MRC, qui doit identifier ses propres priorités d'intervention et mettre en place des politiques de soutien;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Deux-Montagnes a un solde disponible dans le FRR, volet 2 fonds locaux « Soutien aux projets locaux »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accès à ce FRR, volet 2, de la somme de 72 000 \$ pour la réalisation d'un projet local;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet totaliserait 90 000 \$, et que la part de la Municipalité serait de 18 000 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Danielle Bellange, appuyée par M. Nicolas Bouveret, et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt auprès de la MRC de Deux-Montagnes, dans le cadre du volet 2 du FRR, un projet de travaux de rénovation au 55, rue SauvÉ – phase mise aux normes;

QUE la chargée de projet, Julie Pominville ou la Directrice générale Lise Lavigne, soit responsable de la gestion de ce dossier et qu'elle puisse signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit payée par le surplus accumulé et par la subvention volet 2 – Fonds Régions et ruralité (FRR) « Soutien aux projets locaux ».

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

**10.6 – AUTORISATION D’ACHATS – BRUNCH DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES –
LE 27 AVRIL 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend préparer un brunch en marge de sa reconnaissance des bénévoles, le dimanche 27 avril 2025;

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la coordonnatrice du Service des loisirs, à la culture, vie communautaire et aux communications et qui a été déposé au Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Mme Marie-Ève D’Amour, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, il est résolu :

QUE le Conseil autorise la préparation, par la coordonnatrice du Service des loisirs, à la culture, vie communautaire et aux communications, du brunch de reconnaissance des bénévoles avec un budget de 13 500 \$ auquel les conjoints seront admis;

QUE ces dépenses soient affectées au poste budgétaire 02 701 60 419.

ADOPTÉE à l’unanimité des Conseillers présents.

**10.7 – OCTROI DE MANDAT POUR L’ACHAT ET L’INSTALLATION DE BORNES DE
RECHARGE ÉLECTRIQUE**

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d’acquérir des bornes de recharge électrique niveau 2 pour le bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues comme suit :

ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES
Accès Électrique	6 300 \$
Métropolitain Électrique	2 494 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse conforme est celle de Métropolitain Électrique, pour la somme de 2 494 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Ève D’Amour, appuyée par Mme Danielle Bellange, et résolu :

QUE le Conseil autorise l’achat et l’installation de bornes de recharge électrique de l’entreprise Métropolitain Électrique, au coût de 2 494 \$ plus les taxes applicables;

QUE Mme Julie Pominville, responsable des communications ou la Directrice générale puisse signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit payée par le surplus accumulé.

ADOPTÉE à l’unanimité des Conseillers présents.

10.8 – AUTORISATION DE PAIEMENT ET MANDAT – EXTRAS AJOUTÉS SITE WEB – AMME DESIGN

CONSIDÉRANT la résolution 75-03-2024 adjugeant le contrat de transfert et de mise à jour du site web à AMME Design;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de faire des ajouts sur le site Web;

CONSIDÉRANT l'offre de AMME Design de 5 380 \$ plus les taxes applicables, comprenant, mais non limitativement :

- Ajout d'images en-tête dans la page d'accueil :	100 \$
- Automatisation Facebook :	500 \$
- Création d'un drive pour la ville et y ajouter les archives :	500 \$
- Création d'un courriel de rappel pour les événements :	240 \$
- Modification section des événements pour des événements récurrents :	2 000 \$
- Programmation des formulaires PDF pour les convertir en formulaires interactifs :	1 440 \$
- Création de formulaires automatisés pour les événements, répertoires et actualités :	600 \$
TOTAL :	5 380 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Mme Marie-Ève D'Amour, appuyée par Mme Ghislaine Tessier, il est résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement et mandate la firme AMME Design pour les extras relatés dans son offre de service du 4 février 2025, du montant de 5 380 \$ plus les taxes applicables;

QUE Mme Julie Pominville ou son représentant s'il y a lieu, puisse signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au fonds de roulement de 5 ans.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

10.9 – AUTORISATION – ENTRETIEN AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une soumission pour l'entretien d'aménagements paysagers pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT la proposition 2024 reçue de Créations Jardins Martine Gagnier pour les travaux y décrits pour la saison estivale 2025, et ce, pour le prix de 21 740 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Mme Marie-Ève D'Amour, appuyée par M. Nicolas Bouveret, il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la proposition de Créations Jardins Martine Gagnier pour l'entretien d'aménagements paysagers telle que présentée à la soumission 2024 au montant de 21 740 \$ plus les taxes applicables;

QUE la gestion de ce dossier soit confiée au responsable des travaux publics;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-50-522.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
85-03-2025

12.1 – AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DE 2 DÉTECTEURS 4 GAZ AVEC STATION DE MISE À L'ESSAI – BOIVIN ET GAUVIN INC. – 1200°

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir 2 détecteurs 4 gaz avec une station de mise à l'essai;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu deux soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS	TRANSPORT	TAXES
L'Arsenal	5 305 \$	Exclus	Exclues
Boivin et Gauvin - 1200°	4 815 \$	Exclus	Exclues

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Boivin et Gauvin inc. – 1200°;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de M. Pierre Laperle, appuyée par M. Nicolas Bouveret, il est résolu :

QUE le Conseil autorise l'acquisition de 2 détecteurs 4 gaz avec une station de mise à l'essai auprès de Boivin et Gauvin inc. – 1200° au prix de 4 815 \$ plus les taxes applicables et les frais de transport;

QUE le directeur du Service de sécurité incendie soit autorisé à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit payable par la subvention Endbrige.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
86-03-2025

12.2 – AUTORISATION POUR ACHAT D'UNE LICENCE POUR UN LOGICIEL DE GESTION DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE – LES ENTREPRISES INFORMATIQUES BRADLEY MILLS

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie à l'effet d'acquérir une licence pour un logiciel de gestion pour son service, lequel facilitera la gestion des tâches, la planification et le suivi des obligations annuelles pour l'inspection des équipements;

CONSIDÉRANT l'offre de services n° 2025-QU-01 du 16 février de Les services informatiques Bradley Mills, du montant de 2 825 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de M. Pierre Laperle, appuyée par Mme Danielle Bellange, il est résolu :

QUE le Conseil autorise l'acquisition d'une licence pour un logiciel de gestion pour le Service sécurité incendie auprès de l'entreprise Les services informatiques Bradley Mills, d'une somme de 2 825 \$ plus les taxes applicables;

QUE le directeur du Service de sécurité incendie soit autorisé à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 223 00 414.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

13 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront seulement sur les points à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 20 h pour se terminer à 20 h 23.

RÉSOLUTION
87-03-2025

14 – LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Nicolas Bouveret, appuyé par M. Pierre Laperle, et résolu :

De lever la présente séance à 20 h 24.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

Daniel Laviolette
Maire

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Lise Lavigne, Directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION DU MAIRE

Je soussigné, Daniel Laviolette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par Loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Daniel Laviolette
Maire